



MODIFICATION 002

La demande de soumissions n° 5000049497/C, émise le 24 septembre 2020, est par la présente modifiée comme suit :

1) À la PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION :

Supprimer

| | | | | |
|--------------------|--|-----------|--|--|
| <p>CTC1</p> | <p>Expertise en gestion du changement</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir trois (3) descriptions de projet pour des projets d'une durée minimale de trois mois chacun (ou 1 000 heures de temps investi), démontrant qu'un des experts-conseils proposés possède de l'expérience dans la recommandation et la mise en œuvre de changements relatifs à la conception organisationnelle à la suite d'examens organisationnels.</p> <p><u>Aux fins de la présente demande de soumissions, les examens organisationnels sont définis comme des examens d'organisations comptant au moins 500 équivalents temps plein (ETP) dans le cadre desquels les dépenses et les programmes sont évalués afin de déterminer l'efficacité, l'efficience et la rentabilité.</u></p> <p>En plus des renseignements exigés à la section 1.1 ci-dessus, les renseignements suivants doivent être fournis pour chaque description de projet afin d'obtenir des points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ETP dans l'organisation; • Type d'organisation (non gouvernementale, entreprise de services | <p>30</p> | <p>Le soumissionnaire recevra jusqu'à dix (10) points pour chaque projet (max. de 3 projets) démontrant cette expérience de la manière suivante :</p> <p><u>Organisation (maximum de 3 points par projet)</u></p> <p>1 points - Organisation non gouvernementale</p> <p>2 points – Entreprise de services d'utilité</p> <p>3 points – Le projet a été effectué pour une organisation gouvernementale provinciale municipale ou étrangère, ou une entité du gouvernement du Canada (GC).</p> <p><u>Mise en œuvre (maximum de 7 points par projet)</u></p> <p><u>Nombre de changements mis en œuvre</u></p> <p>0 point – Aucun des changements organisationnels recommandés n'a été mis en œuvre.</p> <p>1 point – jusqu'à 25% des changements organisationnels recommandés ont été mis en œuvre.</p> <p>3 points – plus de 25% à jusqu'à 50% des changements organisationnels recommandés ont été mis en œuvre.</p> | |
|--------------------|--|-----------|--|--|



| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | <p>d'utilité, provinciale, municipale, gouvernement étranger, gouvernement du Canada);</p> <ul style="list-style-type: none"> Description des résultats de l'examen organisationnel, y compris le pourcentage de changements organisationnels recommandés mis en œuvre par le client | | <p>5 points – plus de 50% à jusqu'à 75% des changements organisationnels recommandés ont été mis en œuvre.</p> <p>7 points – plus de 75% à jusqu'à 100% des changements organisationnels recommandés ont été mis en œuvre.</p> | |
|--|---|--|--|--|

Et remplacer avec :

| | | | | |
|--------------------|---|-----------|---|--|
| <p>CTC1</p> | <p>Expertise en gestion du changement</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir trois (3) descriptions de projet pour des projets d'une durée minimale de trois mois chacun (ou 1 000 heures de temps investi), démontrant que les experts-conseils proposés possèdent de l'expérience dans la recommandation et la mise en œuvre de changements relatifs à la conception organisationnelle à la suite d'examens organisationnels.*</p> <p>* L'expérience combinée de plus d'une ressource sera considérée.</p> <p><u>Aux fins de la présente demande de soumissions, les examens organisationnels sont définis comme des examens d'organisations comptant au moins 500 équivalents temps plein (ETP) dans le cadre desquels les dépenses et les programmes sont évalués afin de déterminer l'efficacité, l'efficience et la rentabilité.</u></p> <p>En plus des renseignements exigés à la section 1.1 ci-dessus, les renseignements suivants doivent être fournis pour chaque description de projet afin d'obtenir des points :</p> | <p>30</p> | <p>Le soumissionnaire recevra jusqu'à dix (10) points pour chaque projet (max. de 3 projets) démontrant cette expérience de la manière suivante :</p> <p><u>Organisation (maximum de 3 points par projet)</u></p> <p>1 points - Organisation non gouvernementale</p> <p>2 points – Entreprise de services d'utilité</p> <p>3 points – Le projet a été effectué pour une organisation gouvernementale provinciale municipale ou étrangère, ou une entité du gouvernement du Canada (GC).</p> <p><u>Mise en œuvre (maximum de 7 points par projet)</u></p> <p><u>Nombre de changements mis en œuvre</u></p> <p>0 point – Aucun des changements organisationnels recommandés n'a été mis en œuvre.</p> <p>1 point – jusqu'à 25% des changements organisationnels recommandés ont été mis en œuvre.</p> <p>3 points – plus de 25% à</p> | |
|--------------------|---|-----------|---|--|



| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Nombre d'ETP dans l'organisation;• Type d'organisation (non gouvernementale, entreprise de services d'utilité, provinciale, municipale, gouvernement étranger, gouvernement du Canada);• Description des résultats de l'examen organisationnel, y compris le pourcentage de changements organisationnels recommandés mis en œuvre par le client | | <p>jusqu'à 50% des changements organisationnels recommandés ont été mis en œuvre.</p> <p>5 points – plus de 50% à jusqu'à 75% des changements organisationnels recommandés ont été mis en œuvre.</p> <p>7 points – plus de 75% à jusqu'à 100% des changements organisationnels recommandés ont été mis en œuvre.</p> | |
|--|---|--|--|--|

**TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS
DEMEURENT INCHANGÉES**